

Les risques professionnels dans les Hauts-de-France



Etude statistique
Salariés du BTP

2013



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Hauts-de-France

Le bâtiment et les travaux publics, un secteur marqué par une forte sinistralité, sur une tendance à la baisse malgré une légère augmentation en 2011.

Un effectif de salariés en diminution

En constante diminution depuis 2008, l'effectif de salariés dans le secteur du BTP atteint 132 992 en 2011 (près de 139 000 en 2008) correspondant à 8,5% de l'effectif salarié global des régions Nord Pas-de-Calais et Picardie. Sur l'ensemble des secteurs d'activité, l'effectif de salariés a diminué de 0,2% entre 2010 et 2011 ; pour le BTP, la diminution est de l'ordre de -0,7%. De premières tendances pour 2012 démontrent une baisse continue de l'effectif de salariés qui s'orienterait vers un volume de 130 000 salariés.

Comme pour les années précédentes, on relève dans le secteur du BTP en 2011, une fréquence des accidents du travail et une gravité deux fois plus importante que dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Les accidents du travail dans le BTP et l'ensemble des secteurs d'activité Comparaison France/régions Nord Pas-de-Calais Picardie

	BTP		Tous secteurs d'activité	
	Nord Pas-de-Calais et Picardie	France	Nord Pas-de-Calais et Picardie	France
Nombre d'accidents du travail	9848	115 626	63 505	669 914
Indice de fréquence	74,05	73,05	40,34	36,23
Taux de fréquence	47,32	46,75	27,36	24,33
Taux de gravité	2,71	2,79	1,51	1,39
Indice de gravité	33,57	39,14	14,61	15,48

Source: Carsat Hauts-de-France, données 2011

Définitions :

Indice de fréquence : nombre d'accidents du travail pour 1000 salariés

Taux de fréquence : nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt pour 1000 heures travaillées

Indice de gravité : total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées

9 848 accidents du travail avec arrêt sont déclarés en 2011 dans le secteur du BTP. On dénombre 14 accidents mortels, près du double de l'année 2010 où 8 accidents mortels ont été relevés. Les accidents du travail dans le BTP correspondent à 15,5% des accidents de la région.

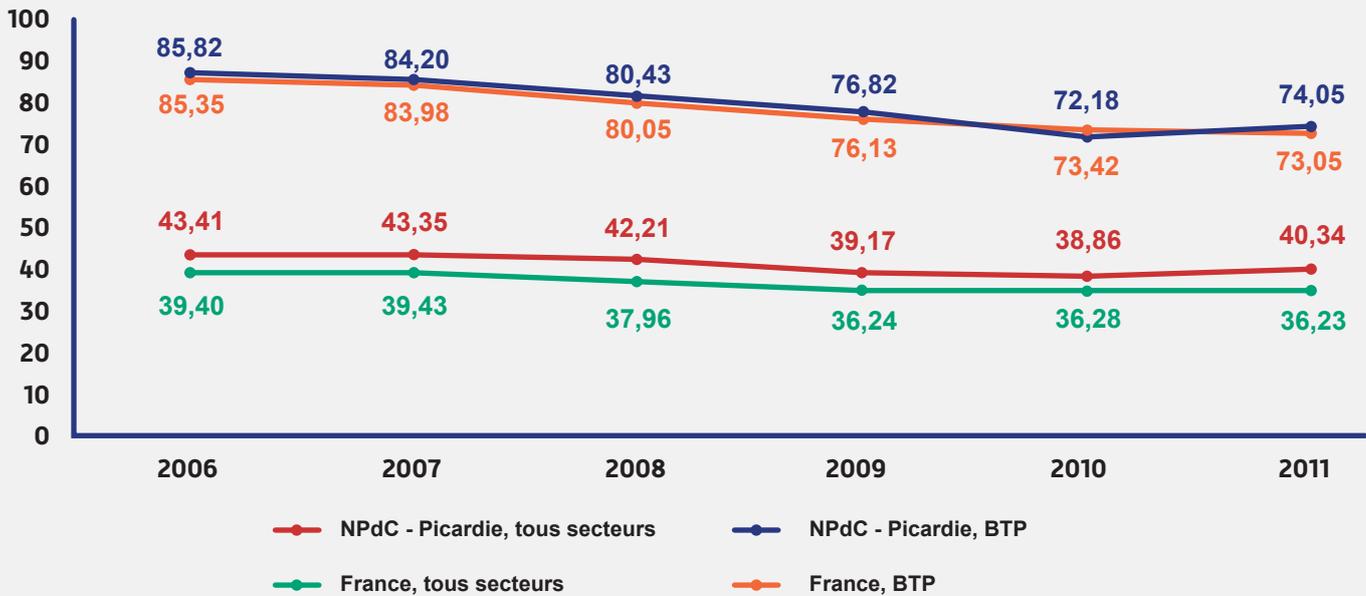
Le secteur du BTP se distingue par :

- Une fréquence des accidents du travail deux fois plus élevée que pour l'ensemble des secteurs d'activité : 74,05 accidents du travail pour 1000 salariés en 2011 contre 40,3 pour l'ensemble des secteurs d'activité – Un indice de fréquence en région plus élevé qu'au niveau national.
- Un taux de gravité et un indice de gravité plus faible qu'au niveau national : 2,7 jours d'arrêt pour 1000 heures travaillées dans le secteur du BTP contre 2,8 au niveau national – Un indice de gravité de 33,5 dans le secteur du BTP contre 39,1 au niveau national.

A noter, en 2012, le nombre d'accidents du travail avec arrêt tendrait à diminuer en s'établissant au niveau de 9000.

**L'ensemble des chiffres sont établis sur la base des établissements cotisant au régime général, les établissements appartenant au régime des indépendants ne sont pas pris en compte*

Indice de fréquence BTP – Tous secteurs d'activité



Source: Carsat Hauts-de-France, données 2011

Les chutes de plain-pied, manutentions manuelles et chutes de hauteur font partie des circonstances d'accidents de travail les plus fréquentes dans le secteur du BTP.

Les lésions les plus répandues sont les douleurs efforts lumbagos, les plaies, les contusions et entorses. Elles concernent 71% des lésions.

Globalement, il existe une variété de siège des lésions, tout comme pour les autres secteurs d'activité.

Une fréquence des maladies professionnelles nettement plus importante en 2011

617 maladies professionnelles sont reconnues en 2011, dans le secteur du BTP. Il s'agit dans 92% des cas de troubles musculo-squelettiques. 5% des maladies professionnelles sont liées à l'amiante. Plusieurs autres maladies professionnelles sont dénombrées dont des cas de surdité.

4,6 maladies professionnelles sont indemnisées pour 1000 salariés dans le secteur du BTP en 2011 contre 4,2 tous secteurs d'activité confondus. En 2010, le taux dans le secteur du BTP était nettement inférieur, étant donné qu'il s'élevait à 3,6 maladies professionnelles pour 1000 salariés. On dénote une forte augmentation des maladies professionnelles en 2011. Néanmoins, une tendance à la diminution se dessine pour l'année 2012 avec une proportion de maladies professionnelles qui atteindrait environ 550.

Etude thématique créée par la Carsat Hauts-de-France

2013



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

Carsat Retraite
& Santé
au travail

Hauts-de-France